CHMO
Centre Hospitalier du Mont d'Or

TARIFS HOSPITALISATION 2025

TARIFS D'HOSPITALISATION

Applicables à compter du **1er mars 2025**

La part restant à votre charge ou celle de votre mutuelle est calculée sur la base des tarif suivants par spécialités décrites ci-dessous :

		DMT*	TARIF JOURNALIER (patient payant en totalité)	A CHARGE DE L'ASSURÉ SOCIAL OU DE SA MUTUELLE*	
				Patients à 80 % montant du ticket modérateur par jour	Patients pris en charge à 100 %
MÉDECINE	GERIATRIQUE	210	821,64 € + FJ 20€	164,33 €	20 € par jour (Forfait Journalier)
	POLYVALENTE	216	956,23 € + FJ 20€	191,25 €	
SOINS MEDICAUX ET READAPTATION	GERIATRIQUE	515	497,13 € + FJ 20 €	99,43 €	
	POLYVALENT	519	450,14 € + FJ 20 €	90,03 €	
CHAMBRE PARTICULIÈRE		40,00 €			

(1) Un ticket modérateur forfaitaire de 24 € peut être appliqué selon les actes médicaux réalisés et la règlementation en vigueur

Modalités de prise en charge

1/ Les patients affiliés à l'assurance maladie régime général sont pris en charge par la sécurité sociale française à hauteur de:
→80 % des frais d'hospitalisation
Le reste à charge représente le "**Ticket modérateur**"
Il est pris en charge par le patient ou l'organisme complémentaire (mutuelle, assurance…) auquel il est éventuellement affilié.

2/ Lors de votre sortie, une participation peut rester à votre charge :
> Le forfait journalier (FJ) : 20 euros par jour (frais hôteliers)
> Le ticket modérateur (part des tarifs non prise en charge par l'assurance maladie)
> Participation forfaitaire 24 euros (éventuelle selon l'acte médical réalisé et la règlementation en vigueur)

→**En cas de difficultés rencontrées** pour régler tout ou partie de ces frais de séjour, signalez-le au Bureau des entrées lors de votre admission.
Le service social peut vous aider dans vos démarches.

→Les patients non affiliés à l'assurance maladie **doivent payer l'intégralité des frais avant leur hospitalisation.**

Tarifs applicables par arrêté n°2025-18-0255 du 10 avril 2025 de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes